

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 DECEMBRE 2014

Sous la présidence de Mme le Maire, étaient présents:

Mme BOURDALE-DUFAU Sylvie, BRUEL Véronique, BERGEREAU Aurélien, FOURCADE Patrick, GROS Jean-Philippe, LASSUS-LIRET Gilbert, MASCARAS Daniel, MAUBOULES Maïlys, PALETOU Françoise, PASCAU Philippe, POUZET Laura

Absent excusé: DESSALLES Christian, PALETOU Françoise, URDOUS Sébastien

Absent non excusé : LASCOUMETTES Jean-Robert

Ont donné procuration: PALETOU Françoise à BOURDALE-DUFAU Sylvie

Secrétaire de séance : Mmes BOURDALE-DUFAU Sylvie, BRUEL Véronique

Ordre du jour:

1. Décisions Modificatives du Budget Principal
2. Désignation d'un délégué pour la commission Syndicale Coupeu
3. Questions diverses

Séance ouverte à 20 heures 30 mn

1- Décisions Modificatives du Budget Principal :

Mme le Maire expose les modifications à apporter au budget Principal par des transferts d'écritures à savoir :

- Sur l'opération 123 « Aménagement paysager », on constate un déficit de -46 927.62€. Une DM est effectuée pour combler ce déficit, 46 927.62€ seront transférés de l'opération 121 « Voies et réseaux » (qui compte 149 852.94€).
- Obligation d'amortir les subventions d'équipement : Amortir sur 5 ans la somme de 12 480.68€ (soit 2496€ tous les ans) : (demande de M. CASSAGNAU, percepteur de Lescar)

Décision modificative approuvée à l'unanimité

2-Désignation d'un délégué pour la commission Syndicale Coupeu

Vu les statuts de la Commission Syndicale Coupeü, il convient de désigner un délégué représentant la commune de Bougarber au sein de cette commission. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité M. LASCOUMETTES Jean-Robert comme délégué titulaire pour représenter la commune au sein de la Commission Syndicale Coupeü.

3- Voirie CLOS BEDOU

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de la demande formulée par l'assemblée des copropriétaires du lotissement du Clos Bedou, de voir

classer la Rue Marquet 350m/5m et la rue Jules Bedou 213m/5, dans le domaine public communal.

L'entretien de cette voie sera géré par la communauté de communes du Mieu de Béarn qui a la compétence voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le classement dans la voirie communale, des voies suivantes du Lotissement du Clos Bédou :

- Rue Marquet : 350 / 5 m
- rue Jules Bedou : 213m/5

4- Questions diverses

- **Bâtiments communaux** : Cloches de l'église

L'architecte des bâtiments de France Monsieur GISCLARD a confirmé à Gilou Lassus une participation des travaux à hauteur minimum de 80 % Des devis sont en cours.

- **VIVAL**

Les réparations ont été faites : réouverture le 22 décembre 2014.

- DEFEBRILATEUR**

Une formation a eu lieu pour les membres du conseil municipaux et les agents le samedi 13 décembre. Elle a été assurée par Jean-Robert Lascouettes (pompier volontaire) et Franck Fourcade (pompier)

- CEREMONIE DES VŒUX DE DEBUT D'ANNEE**

Mme le Maire, après avoir consulté les maire voisins a décidé de faire une petite réception en présence des agents communaux et du conseil municipal.

- REPAS DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Il a été proposé de se retrouver autrement qu'au conseil et autour d'un repas le vendredi 16 janvier à 20h30 au restaurant « Sol Levante »
Coût environ 25 €. Jean-Philippe se chargera de l'organisation.

- **ECLAIRAGE DU ROND POINT ENTREE NORD**

Les travaux d'éclairage de l'entrée Nord seront réalisés en début d'année.

La rénovation de l'éclairage public par le SDEPA suite à son diagnostic, sera programmée en 2015 et les années suivantes (calendrier à voir avec Philippe PASCAU)

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 heures.